



www.sapscq.com



Communiqué pour affichage

Montréal, le 29 septembre 2017

À : TOUS LES MEMBRES DU SAPSCQ-CSN

DE : MATHIEU LAVOIE, PRÉSIDENT NATIONAL

OBJET : CONVENTION COLLECTIVE 2015-2020

Bonjour à tout(e)s,

Quelques mois se sont déjà écoulés depuis l'adoption à forte majorité de l'entente de principe qui nous mènera à la signature de la convention collective 2015-2020. La période estivale, la révision des textes par le Secrétariat du Conseil du Trésor et les discussions avec le MSP sur une modification d'application du nouvel article 30,17 (12h en gardiennage pour les TPR) ont retardé l'adoption finale des textes. Nous espérons obtenir rapidement une date pour l'adoption de notre entente par le Conseil des ministres.

Le syndicat a tenu un conseil syndical spécial le 21 septembre dernier dans le but de valider les derniers détails de l'entente sur les quarts de 12h en gardiennage pour les TPR, qui a dû être modifiée en raison de difficultés d'intégration de l'entente au système informatique du MSP. Les détails ont été présentés aux délégués du conseil syndical qui ont entériné les modifications.

Les principaux éléments de l'entente originale n'ont pas été modifiés, l'ouverture quant aux 12h à l'extérieur de la fin de semaine s'adresse toujours et uniquement au gardiennage. Des lignes directrices ont été entendues entre les parties afin de s'assurer que l'application s'effectue correctement. Les modifications se situent principalement au niveau de l'abolition des notions de trimestres et de l'ajout d'un registre informatique permettant de suivre les heures travaillées en surplus, qui serviront à prendre congé ou à combler des heures de travail manquantes, ou bien en moins, qui pourront être travaillées en disponibilité additionnelle. Pour les détails, nous vous invitons à consulter vos délégués locaux qui ont assisté à la présentation du conseil syndical. L'exécutif national et les délégués locaux porteront une attention particulière à l'application de ces nouvelles dispositions.

Malgré le fait que la signature de la convention collective tarde à venir, le syndicat s'est entendu avec le MSP pour mettre en œuvre les principales dispositions négociées sur la mobilité (section 45), puisque plusieurs établissements débiteront le processus sous peu et que la convention n'est toujours pas entérinée. Encore une fois, vous pouvez consulter vos délégués locaux sur le processus de mobilité de votre établissement et sur les dispositions applicables.

Nous avons tous très hâte de pouvoir mettre en place la nouvelle convention collective et nous vous remercions de votre patience. Nous exerçons de la pression sur le MSP pour que l'adoption procède le plus rapidement possible. Vous serez informé dès qu'une date sera fixée.

Syndicalement,

Mathieu Lavoie
Président national
ML/mc